

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission n° 39

chargée de l'examen du postulat de Mme Sarah Neumann et consorts :

**"Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain"**

---

Présidence : Mme Gaëlle Lapique

Membres présents : Mmes Sarah Neumann, Caroline Alvarez (remplace M. Philippoz), Manuela Marti, Léonore Porchet, Eliane Aubert (remplace M. Picard), Anne-Lise Ichters, Janine Resplendino, Sandrine Schlienger, M. Nicolas Tripet

Représentant-e-s de la Municipalité : Excusé : M. Olivier Français, représenté par : M. Baillot, chef de service URB  
Mme Buyck, cheffe de projet RM

Les notes de séances ont été prises par M. Dapples, responsable administratif URB.

---

Lieu : rue du Port-Franc 18, 3ème étage, salle 368

Date : 26 mai 2016, 14h-15h10

---

**Après les mots introductifs d'usage, la parole est donnée à la postulante qui présente le constat sur lequel se base son postulat : les femmes sont moins présentes que les hommes dans l'espace public (au sens large : de la représentation au CC mais également à certaines heures de la journée). Son postulat invite donc la Ville à analyser l'usage et les potentiels d'amélioration des espaces publics d'un point de vue du genre. Ces réflexions pourront être menées par le biais de démarches participatives. Elle note enfin, avec regret et au vu de la composition de la commission, que ce type de thématique ne semble quasi intéresser que des femmes. Elle remercie chaleureusement l'unique commissaire masculin pour sa participation.**

La discussion est ouverte. Des commissaires interrogent tout d'abord la postulante sur différentes notions et détails pratiques :

- **Qui pourrait participer à ces marches exploratoires ?** Celles-ci seront ouvertes à tous et toutes (participation volontaire) – ces marches ne seront évidemment pas uniquement réservées aux femmes mais le but sera d'aborder la ville avec la perspective du genre, de changer d'angle d'approche. Il s'agira également de s'assurer que chacun-e puisse s'exprimer (-> ainsi l'avant-dernier § du postulat : « un groupe d'habitantes » doit donc se lire « un groupe d'habitant-e-s »). Un-e commissaire souligne que la diversité socio-culturelle, au-delà du genre, est essentielle pour que ce type de démarche soit pertinente.
- **De quoi parle-t-on exactement ? Comment peut-on dire que l'espace public appartient exclusivement « à ceux qui sont conforme au modèle masculin de virilité » ?** Le premier thème qui vient à l'esprit, et qui reste le plus facile à expliquer, est bien entendu celui de la sécurité. Une discussion nourrie s'ensuit sur le sentiment d'insécurité et les expériences personnelles de chacun et chacune. Mais ce postulat souhaite susciter une réflexion au-delà de cette thématique : qui s'approprie les différents espaces publics et à quelles heures de la journée, qui utilise les infrastructures sportives et de loisirs, le mobilier urbain, les WC publics, quelle influence a l'éclairage et l'entretien des bâtiments sur le sentiment d'insécurité,

# Conseil communal de Lausanne

---

comment aménager la ville pour les PMR (parent avec poussette), etc ? La réflexion peut être élargie également à la question des investissements publics : quelles populations bénéficient avant tout de tel ou tel type d'infrastructures publiques (par ex. installations sportives).

Un-e commissaire explique que s'il saisit bien la dimension sécuritaire de la problématique, il exprime quelques doutes quant à la nécessité et à la pertinence d'adopter une perspective genre plus globale sur les espaces publics.

- **Comment procéder ?** Il faut s'inspirer, voire utiliser les outils déjà existants : marche exploratoire pour le Plan Lumière ou les safaris urbains de Droit de Cité. Pour la création de nouveaux quartiers, un-e des commissaires souligne l'importance d'organiser suffisamment en amont ces marches afin de pouvoir avoir une év. influence sur le visage des futurs espaces. La postulante souligne que si le diagnostic participatif proposé cherche à pointer du doigt ce qui peut être amélioré, il vise également à mettre en avant ce qui fonctionne, les bonnes pratiques.

La discussion se poursuit : la quasi majorité des membres de la commission partage le constat du postulat et de la nécessité de créer des espaces publics où chacun-e se sent à l'aise. Les démarches participatives font également l'objet d'un consensus : elles sont un outil adéquat pour mettre à jour différents enjeux d'un point de vue du genre et permettent d'améliorer le sentiment d'appropriation d'un lieu. Un-e des commissaires souligne que l'administration peut aussi jouer un rôle en engageant plus de femmes à des postes chargés de la création des espaces publics, des plans lumière, etc.

Un-e commissaire regrette que Mme Berset Budde, déléguée à l'égalité, n'ait pas été conviée à cette séance et souhaiterait que la déléguée à l'égalité soit plus impliquée dans certains projets d'urbanisme. Finalement, un-e autre commissaire souligne que la suite donnée à l'interpellation de Mme Porchet portant sur le harcèlement de rue ne devra pas être liée à une éventuelle réponse à ce postulat – pour une question à la fois de timing mais également de thématiques distinctes.

Au terme d'une discussion passionnée, la commission passe au vote avec un résultat de

**9 voix pour, 0 contre, 1 abstention,**

pour le renvoi du postulat à la Municipalité.

---

Lausanne, octobre 2016

La rapporteure:  
Gaëlle Lapique